

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, GORSE, LAMY, PARMENTIER, SABEAU. BOSSOUTROT, MARIAUD.

Absents : QUEYROUX (a donné procuration à JF SALLES), SAINNEVILLE (a donné procuration à N. PARMENTIER), BOURGEADE, LE GAC,

Secrétaire de séance : LAMY Isabelle

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2017

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des 3 taxes validées par la commission des finances pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de voter les taux d'imposition des 3 taxes locales, comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.74 %
- Taxe foncière (bâti) : 10.97 %
- Taxe foncières (non bâti) : 65.32 %

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET	80.00
COLLEGE DE CORREZE	150.00
COMICE AGRICOLE CANTONAL	150.00
JEUNESSE MUSICALE DE FRANCE (JMF)	100.00
PREVENTION ROUTIERE	50.00
USEP	50.00
ANACR	100.00
PEP 19	100.00
Sapeurs-pompiers de Montagnac	300.00
Association « LES MOM'EDIERES »	1380.85
Association « l'Arche des Petits Loups » M.A.M.	3600.00
Coopérative scolaire Ecole d'EYREIN	400.00
Association des parents d'élèves du R.P.I.	400.00
F.R.E.J.P. (Club de football d'EYREIN)	1200.00
Société de CHASSE D'EYREIN	100.00
Club du 3 ^{ème} âge « LES REVEILLES »	100.00
Association « LA JUGIA »	100.00
FNACA Eyrein	100.00

Présentation du BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le Maire présente les comptes du Budget primitif communal équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 939 236.57 €
- Investissement : (Dépenses et Recettes) : 862 725.95 €

Le Budget primitif COMMUNAL est voté à l'unanimité

Présentation du BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le Maire présente les comptes du Budget primitif communal équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 45 467.59 €
- Investissement : (Dépenses et Recettes) : 132 923.50 €

Le Budget primitif ASSAINISSEMENT est voté à l'unanimité

Présentation du BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Le Maire présente les comptes du Budget primitif Lotissement équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 256 463.10 €
- Investissement : (Dépenses et Recettes) : 256 353.10 €

Le Budget primitif LOTISSEMENT est voté à l'unanimité

Parking de la salle des fêtes : Avenant n° 1

Le Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenant n° 1 qui a pour objet de modifier le marché initial de « l'aménagement du parking de la salle des fêtes » confié à l'entreprise EUROVIA pour le Lot N° 1 « VRD ».

Montant de l'avenant n° 1 : 5 484.00 € HT

Le montant du marché initial était de 88 328.70.00 € HT, il sera désormais de 93 812.70 € HT soit 112 575.24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Accepte l'avenant proposé,
- Autorise le Maire à signer cet avenant.

Avis sur le projet Eolien sur la commune de SAINT PRIEST DE GIMEL

Le maire informe l'assemblée sur le projet éolien du Puy de l'Aiguille sur la Commune de St Priest de Gimel. Une enquête publique est ouverte du 10 avril au 19 mai 2017.

La commune d'EYREIN se trouvant dans un rayon de 6 Km autour du projet, est concernée, et doit donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir voté, émet son avis par :

- 3 voix « pour »,
- 2 « blancs » et
- 5 « contre ».

AFFAIRES DIVERSES

Proposition de Mr Roubertou

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr ROUBERTOU, actuellement garde pêche à l'Etang de la Chéze, nous propose ses services afin d'être également garde champêtre pour la commune.

Proposition de SAINNEVILLE

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de M. SAINNEVILLE d'installation d'un « terrain de foot à 5 » sur la commune, subventionné par le C.N.D.S. (Centre National pour le Développement du Sport).

Bastien GORSE répond que les mêmes installations sont proposées par Tulle Agglo sans participation financière.

Après discussion, une demande pourra être présentée à Tulle Agglo pour une installation en 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

SALLES JF :

Signale que Mr PEUCH habitant de la Jugie à découvert une plante invasive et souhaiterait que la commune l'éradique avant qu'elle se propage.

Après en avoir discuté, le conseil municipal dit que cette carrière est privée, par conséquent la commune d'EYREIN n'a pas à intervenir, et Mr PEUCH devra contacter le propriétaire.

MARIAUD C. :

- Demande que les passerelles au Pont d'Eyrein soient réparées.

- signale que le concours de pêche se fera le 14 mai.

PARMENTIER N. :

- demande que des travaux de rénovation devraient être envisagés (changement des fenêtres et peintures) à la Maison d'Assistants Maternelles, et qu'un panneau indicateur devrait être mis en place à la Gare d'EYREIN.

Le Maire répond que des devis seront demandés.

BOSSOUTROT J. et PARMENTIER N. :

- Signalent que les habitants de la commune souhaiteraient qu'un commerce s'installe à EYREIN, un dépôt de pain et un bar dans un premier temps seraient nécessaires.

Une étude sera demandée.

MAGNOUX N.

- informe l'assemblée que les équipements du stade de football ont été vérifiés par un organisme agréé (l'APAVE) afin d'être aux normes.

La séance est levée à 20h30